

# 414 ANGERS > BOIS-D'ANJOU

Cette ligne ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés	<b>SEMAINE</b>
<b>JOURS DE CIRCULATION</b>	<b>LUN À VEN</b>
<b>CIRCULE EN PÉRIODE SCOLAIRE</b>	<b>OUI</b>
<b>CIRCULE EN PÉRIODE DE VACANCES</b>	<b>OUI</b>

PARTICULARITÉS		
<b>ANGERS</b>	Hôtel De Ville	18:30
	Brisepotiere	18:36
	7 Sonnettes	18:40
<b>LE PLESSIS-GRAMMOIRE</b>	Monplaisir Plessis	18:57
<b>SARRIGNÉ</b>	Les Plantes	19:05
<b>LOIRE-AUTHION (BAUNÉ)</b>	Château de Briancon	19:08
	Centre Rd 116	19:12
<b>CORNILLÉ-LES-CAVES</b>	Rue de la Chalosière	19:16
<b>MAZÉ-MILON (FONTAINE-MILON)</b>	Centre Rd 61	19:21
<b>JARZÉ VILLAGES (LUÉ-EN-BAUGEOIS)</b>	Centre	19:26
<b>JARZÉ VILLAGES (CHAUMONT-D'ANJOU)</b>	Carrefour RD 137 / RD 82	19:29
<b>SERMAISE</b>	Centre Rue des Tilleuls	19:36
<b>LES BOIS D'ANJOU (SAINT-GEORGES-DU-BOIS)</b>	Mairie	19:41
<b>LES BOIS D'ANJOU (FONTAINE-GUÉRIN)</b>	Parking du Cimetière	19:46

**NAVETTE** Gare Routière > Hotel de ville départ 18h15 du Lundi au Vendredi.

## CALENDRIER SCOLAIRE & JOURS FÉRIÉS

**RENTÉE** : jeudi 2 septembre 2021  
**TOUSSAINT** : du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre 2021 inclus  
**NOËL** : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus  
**HIVER** : du samedi 5 au dimanche 20 février 2022 inclus  
**PRINTEMPS** : du samedi 9 au dimanche 24 avril 2022 inclus  
**CONGÉS D'ÉTÉ 2022** : à partir du 7 juillet

**JOURS FÉRIÉS** : 1<sup>er</sup> nov. – 11 nov. – 25 déc. – 1<sup>er</sup> janv. – 18 avr. – 1<sup>er</sup> mai – 8 mai – 26 mai – 6 juin

**SERVICE / ARRÊT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.**  
 Afin de vous faciliter le trajet, merci d'effectuer une réservation au moins 24h à l'avance au **02 41 74 15 00**

**ATTENTION, DEPUIS LE 4 JANVIER 2021, LIGNES 402-402B, 403, 412, 414**

Le terminus de la majorité des services se fait désormais à l'arrêt ANGERS – Hôtel de Ville et non plus à ANGERS – Gare routière.  
 Une navette est assurée du lundi au vendredi entre l'hôtel de ville d'ANGERS vers la gare routière : départ à 7h30.  
 Une navette est assurée du lundi au vendredi entre la gare routière vers l'hôtel de ville d'ANGERS : départ à 18h15.

## Transport à la demande

### Un véhicule passe vous prendre à votre arrêt et vous amène sur la ligne régulière

**Communes concernées** : Baracé, Beauvau, Chaumont d'Anjou, Cheffes, Chemiré sur Sarthe, Cornillé les Caves, Corzé, Daumeray, Durtal, Etriché, Huillé, Jarzé, La Chapelle Saint Laud, Les Rairies, Lézigné, Lué en Baugeois, Marcé, Montigné les Rairies, Montreuil sur Le Loir, Morannes, Seiches sur Le Loir, Sermaise, Tiercé



**Réservation obligatoire au plus tard la veille avant 16h au 02 41 22 72 90**



aleop.paysdelaloire.fr



## VOS BILLETS

### OÙ ACHETER ?



	QUELS TARIFS ?			À BORD	DANS UN POINT DE VENTE	SUR VOTRE MOBILE WOP
	1 ZONE	2 ZONES	3 ZONES			
Ticket plein tarif	2,00 €	4,20 €	6,20 €	●	●	●
Carnet de 10 tickets	15,00 €	28,00 €	41,00 €	●	●	●
Abonnement mensuel	48,00 €	60,00 €	90,00 €	●	●	●
Abonnement annuel 1	41,00 €	53,00 €	79,00 €		●	
Ticket groupe	8,00 €	17,00 €	25,00 €	●	●	
Ticket solidarité 2		0,50 €		●	●	
Ticket Icar 3		1,50 €		●	●	●
Ticket Icar+ 4		1,50 €		●	●	●
AnjouPass	voir sur aleop.paysdelaloire.fr			●	●	

Pour acheter à bord du car des tickets bénéficiant d'un tarif spécifique (solidarité, Icar, Icar+), vous devez présenter une carte qui ne peut être réalisée qu'en gare routière.

1. Coût mensuel valable pour un engagement d'un an. 2. Réservée aux personnes domiciliées en Maine-et-Loire disposant d'un quotient familial inférieur à 700 € : soit bénéficiaires du RSA et leurs ayants-droit, soit demandeurs d'emploi, soit en contrat aidé, soit stagiaires de la formation professionnelle. 3. Réservé aux moins de 25 ans. Valable uniquement le mercredi après 12 h, le samedi en journée et toutes les vacances scolaires. Possibilité d'abonnement à 78 €/an. 4. Réservé aux étudiants boursiers. Possibilité d'abonnement à 30 €/mois.

## OÙ SE RENSEIGNER ?

**GARE ROUTIÈRE D'ANGERS**  
 Esplanade de la gare SNCF - 02 41 36 29 46  
 Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 18h30.

## HORAIRES HIVER EN MAINE-ET-LOIRE



- ▼ **ANGERS**
  - Le Plessis-Grammoire
  - Sarrigné
  - Bauné
  - Cornillé-les-Caves
  - Fontaine-Milon
  - Lué-en-Baugeois
  - Chaumont-d'Anjou
  - Sermaise
  - Saint-Georges-du-Bois
- ▲ **FONTAINE-GUÉRIN**



DU 2 SEPTEMBRE 2021  
 AU 7 JUILLET 2022



aleop.paysdelaloire.fr



## 414 BOIS-D'ANJOU > ANGERS

Cette ligne ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés

JOURS DE CIRCULATION

CIRCULE EN PÉRIODE SCOLAIRE

CIRCULE EN PÉRIODE DE VACANCES

PARTICULARITÉS

		SEMAINE
		LUN À VEN
		OUI
		OUI
		A
LES BOIS D'ANJOU (FONTAINE-GUÉRIN)	Parking du Cimetière	06:13
LES BOIS D'ANJOU (SAINT-GEORGES-DU-BOIS)	Mairie	06:18
SERMAISE	Centre Rue des Tilleuls	06:24
JARZÉ VILLAGES (CHAUMONT-D'ANJOU)	Carrefour RD 137 / RD 82	06:31
JARZÉ VILLAGES (LUÉ-EN-BAUGEOIS)	Centre	06:34
MAZÉ-MILON (FONTAINE-MILON)	Centre Rd 61	06:39
CORNILLÉ-LES-CAVES	Rue de la Chaloisière	06:45
LOIRE-AUTHION (BAUNÉ)	Centre Rd 116	06:49
	Château de Briançon	06:52
SARRIGNÉ	Les Plantes	06:55
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	Monplaisir Plessis	07:04
ANGERS	7 Sonnettes	07:20
	Brisepotiere	07:24
	Hôtel De Ville	07:30

NAVETTE Hotel de Ville > Gare Routière depart 7h30 du Lundi au Vendredi.

### CALENDRIER SCOLAIRE & JOURS FÉRIÉS

RENTRE : jeudi 2 septembre 2021

TOUSSAINT : du samedi 23 octobre

au dimanche 7 novembre 2021 inclus

NOËL : du samedi 18 décembre 2021

au dimanche 2 janvier 2022 inclus

HIVER : du samedi 5 au dimanche

20 février 2022 inclus

PRINTEMPS : du samedi 9 au dimanche

24 avril 2022 inclus

CONGÉS D'ÉTÉ 2022 : à partir du 7 juillet

JOURS FÉRIÉS : 1<sup>er</sup> nov. - 11 nov. - 25 déc. -

1<sup>er</sup> janv. - 18 avr. - 1<sup>er</sup> mai - 8 mai - 26 mai -

6 juin

**SERVICE / ARRÊT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.**

Afin de vous faciliter le trajet, merci

d'effectuer une réservation au moins 24h à

l'avance au **02 41 74 15 00**

### PARTICULARITÉS

A. Correspondance à Bauné Centre avec le

renfort L414.

**ATTENTION, DEPUIS LE 4 JANVIER 2021, LIGNES 402-402B, 403, 412, 414**

Le terminus de la majorité des services

se fait désormais à l'arrêt

ANGERS - Hôtel de Ville et non plus

à ANGERS - Gare routière.

Une navette est assurée du lundi au

vendredi entre l'hôtel de ville d'ANGERS

vers la gare routière : départ à 7h 30.

Une navette est assurée du lundi au

vendredi entre la gare routière vers l'hôtel

de ville d'ANGERS : départ à 18h 15.

### POUR TOUT SAVOIR...

Sur les horaires, les itinéraires, les titres de transport, les points de vente... rendez-vous sur [ALEOP.PAYSDELALOIRE.FR](http://ALEOP.PAYSDELALOIRE.FR) ou appelez la GARE ROUTIÈRE D'ANGERS au **02 41 36 29 46**, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 18h30.

**Aucune ligne ne circule le 1<sup>er</sup> mai.**

### EN CAS DE SITUATION PERTURBÉE

Veuillez consulter le site internet [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr) et pour plus de précisions :

— GARE ROUTIÈRE D'ANGERS : 02 41 36 29 46

— TRANSPORTS VOISIN : 02 41 74 15 00



Présentez-vous **5 MIN** à l'avance au point d'arrêt.



Signalez votre arrêt de descente en appuyant sur le bouton **STOP**.



**FAITES SIGNE** au conducteur pour signaler votre présence.



Attendez le **DÉPART DU CAR** avant de traverser (ne pas traverser devant l'autocar, ne pas traverser derrière l'autocar)



Préparez votre titre de transport ou votre monnaie avant de monter. **BILLET 10 € MAXIMUM** pour l'achat d'un ticket unitaire.



Les cars n'étant pas tous aménagés pour le transport de vélo, vous devez contacter le transporteur de la ligne au préalable.



Voyagez assis **CEINTURE DE SÉCURITÉ** bouclée.

